

Site internet: [www.mairie-chantraine.fr](http://www.mairie-chantraine.fr)

## ACTUALITÉS

## BLOC-NOTES

## Dons pour l'Ukraine



Merci aux nombreux Chantrains qui ont répondu à l'appel de la mairie en apportant des produits alimentaires, d'hygiène, mais aussi des vêtements et des couvertures pour les Ukrainiens. Ce sont **plus de 150 sacs** qui ont été réceptionnés en deux jours et ensuite triés pour être déposés dans des cartons par des bénévoles, élus, membres du CCAS et agents communaux. Une intense activité en peu de temps, mais également beaucoup d'émotion, les intervenants ayant une pensée pour les enfants et adultes séparés, exilés. Les Chantrains souhaitent que ces dons puissent leur apporter du réconfort et de l'espoir pour l'avenir. Cet élan de générosité témoigne de l'affection que nous portons au peuple ukrainien et de notre volonté de le soutenir dans sa lutte pour sa liberté.

Les cartons ont été transportés le vendredi 4 mars à la Halle des Sports d'Epinal pour être chargés dans un convoi à destination de l'Ukraine.

La municipalité exprime ses plus vifs remerciements aux sociétés Grossi de Dounoux et Stocklor de Rambervillers pour leur don de cartons.

## Des changements à la déchèterie de Les Forges

A partir du 1<sup>er</sup> avril, la déchèterie de Les Forges n'acceptera plus le dépôt d'objets électroménagers ni celui de déchets toxiques. Ils devront être déposés dans les autres déchèteries du SICOVAD et la plus proche de Les Forges est celle de Golbey, située près du fort de la Grande-Haye. En effet, les équipements du SICOVAD sont régulièrement soumis à des contrôles de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) afin de vérifier qu'ils respectent bien les normes de sécurité et environnementales. Suite à leur dernier contrôle sur le site de la déchèterie de Les Forges, la DREAL a constaté que les installations de stockage des D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) et des DDS (Déchets Diffus Spécifiques) n'étaient plus aux normes. Malheureusement, le site ne dispose pas d'une place suffisante pour effectuer les travaux nécessaires à sa réhabilitation, il ne sera donc plus possible d'accepter ces déchets à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022. Les horaires d'ouverture de la déchèterie de Golbey sont les mêmes que ceux du site de Les Forges : mardi, jeudi et vendredi de 13h à 18h ; mercredi et samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h ; dimanche de 9h à 12h.



## Projet de développement de la bibliothèque

La commune de Chantraine a pour projet de faire évoluer la bibliothèque existante, qui se situe Maison des Brosses, en médiathèque.

Actuellement gérée par le club Chante-rainette, elle fonctionne grâce à un réseau de bénévoles très impliqué. Elle est ouverte aux adultes, le jeudi, de 13h30 à 17h30 (hors vacances scolaires). Sa surface actuelle ne correspond plus aux besoins et limite son développement. C'est pourquoi, la collectivité a pris la décision de la restructurer et de la développer afin d'élargir son public et particulièrement celui de la jeunesse. De fait, de **nouveaux services** pourront vous être proposés : un secteur dédié aux adultes, un à la jeunesse, un aux nouvelles technologies (ordinateurs, jeux vidéos...), un espace de convivialité, des animations ponctuelles... Ses horaires d'ouverture seront également élargis afin de répondre au mieux à vos attentes. Ce repositionnement permettra, dans le cadre d'une convention passée avec le Département des Vosges et la BMI (Bibliothèque Multimédia Intercommunale) de la Communauté d'Agglomération d'Epinal, de recevoir de nombreux livres en prêt.

Aussi, pour que cet endroit vous corresponde au mieux, nous vous proposons de répondre à une courte enquête afin de nous aider à définir vos attentes. Nous vous en remercions par avance.



MCG = Maison Ch. Grandemange  
® = précisions au fil des pages



## AVRIL

**Samedi 9 : ANNULÉ SOLIDARITÉ CARÊME - "Bol de Riz" (19h00) suivie d'une présentation (20h30) des églises allemandes et de la religion chrétienne par Günter Schumacher, Les Loisirs Chantrains, Église Saint Pierre Fourier.**

**L11 au V 15 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.**

**Samedi 23 : CHASSE AUX ŒUFS, CDJ et Municipalité, MCG.**

## MAI

**À définir : JOURNÉE DU VELO, Les Amis de Vélocio, A définir.**

**Dimanche 8 : CÉRÉMONIE de commémoration de l'Armistice du 8 Mai 1945, Municipalité & Association des Anciens Combattants, Cimetière (Monument aux Morts).**

**S.28 et D.29 : KERMESE de Chantraine, Les Loisirs Chantrains, Place de l'église et Maison Paroissiale.**

## JUIN

**Samedi 11 : BAL FOLK IRLANDAIS BRETON, La Camerelle, MCG.**

**Vendredi 17 : GALA PARENTHÈSE - Spectacle et présentation de l'association Parenthese, Parenthese Studio, MCG.**

**Samedi 18 : CROSS DES ÉCOLES, La Grenouille Buissonnière et Municipalité, MCG.**

**Du V.24 au D.26 : FESTIVAL ARTISTIQUE, Grand Angle Épinal, MCG.**

**Dimanche 26 : MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT, Municipalité et la Camerelle, Place de l'église.**

## JUILLET

**À définir : HALLOWEEN, Conseil Municipal Des Jeunes, Boulodrome Parc de l'Arsenal.**

**L11 au V 15 (14 jour férié) : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.**

**Jeu 14 : FÊTE NATIONALE, Municipalité, Esplanade MCG.**

**L18 au V 22 et du L25 au V 29 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.**

**Le maintien des manifestations ci-dessus présentées dépend des mesures sanitaires liées au COVID-19, applicables aux dates pressenties.**

## SOMMAIRE

■ Actualités / Bloc-notes	Page 1
■ Les dossiers	Page 2
■ Vie de la commune et scolaire	Page 3
■ La mairie m'informe / Vie Sociale	Page 4

# Les dossiers



Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire, le 20 janvier 2022, le 10 mars 2022 et a acté diverses décisions que vous pourrez retrouver sur le site de la commune : <https://www.mairie-chantraine.fr>, dans l'onglet « votre mairie », rubrique « CR Conseils Municipaux ».

## Le budget de la commune

**La construction du budget primitif 2022 (BP 2022)** : ce budget s'est construit dans une démarche de programmation pluriannuelle, réfléchi depuis 2020, date de l'installation du nouveau conseil municipal. La dernière commission municipale de décembre et la commission des finances ont permis de débattre sur les principales orientations budgétaires des 5 prochaines années avec comme objectif prioritaire de ne pas augmenter les taux d'imposition et de maintenir notre endettement à un niveau acceptable, c'est dire assez bas.



**En 2022, le budget de fonctionnement sera de 3 154 571 € avec un virement à la section d'investissement de 767 158 €.**

Concernant les dépenses de fonctionnement, nous savons que nous avons à poursuivre notre effort pour maîtriser les dépenses de personnel. Mais à présent, ce sont les événements géopolitiques internationaux du moment qui nous imposent d'envisager des dépenses imprévisibles, comme le prix des fournitures d'énergie qui peuvent doubler pour l'année 2022. Heureusement que nous avons engagé ces dernières années des efforts d'investissement importants en vue de réaliser des économies d'énergie sur nos installations d'éclairage public et de chauffage des bâtiments communaux.

**Le budget investissement 2022 qui a été voté est chiffré à 1 740 062 €.** Ce budget 2022 prend en compte les investissements de la programmation pluriannuelle convenue ensemble jusqu'en 2025. Cependant, comme pour le fonctionnement, nous devons être prudents dans l'engagement des opérations nouvelles proposées. Les incertitudes économiques à venir nous amèneront très certainement à devoir prendre des décisions modificatives de ce budget primitif.

En effet, les offres des entreprises consultées pour la réalisation des projets se traduiront très certainement par une forte augmentation. Peut-être devrons nous envisager le report de certaines dépenses sur l'année 2023.

Pour 2022, les principales opérations d'investissement concernent : pour la jeunesse, la réalisation d'un terrain multisport et mise aux normes d'une aire de jeux ; pour la culture, l'extension de la bibliothèque de la Maison des Brosses ; pour la santé, l'aménagement de la rue Paul Decauville afin de recevoir la maison médicale ; mais aussi, la réalisation de divers aménagements de voirie, d'amélioration du cimetière et des travaux de plantations pour la régénération des parcelles forestières malades.

Il est à noter que pour les années futures et après la programmation pluriannuelle de nos investissements, nous avons dès à présent, à réfléchir sur le Chantraine de demain.

Après l'achèvement, cette année, des derniers logements en construction au Parc de l'Arsenal et compte tenu du peu de terrains constructibles sur Chantraine, nous aurons à réorienter notre politique notamment sur l'incitation à la rénovation des logements anciens et sur la requalification du centre de Chantraine afin de lui donner plus d'attractivité et d'identité.

## City stade



**La commune de Chantraine prévoit la création d'une aire de sport urbaine type « city-stade » dans le parc de la coulée verte de l'Arsenal.** Ce projet, prévu depuis plusieurs années, a pour objectif de fournir un équipement sportif de proximité aux jeunes chantrainois. Il a fait l'objet d'une réflexion attentive quant au choix de l'emplacement par rapport aux nuisances qu'il pourrait créer. Ce projet est issu de notre enquête publique : Chantraine possède peu d'espaces de jeux et d'équipements loisirs de plein air. Après avoir rencontré le conseil des jeunes et des jeunes sportifs de la commune, le conseil municipal a décidé d'implanter au centre du parc de l'arsenal un city stade de 26mx13m. Cette structure sera la première phase de l'aménagement de ce site paysagé. A proximité, un espace fitness outdoor équipé de rameur, steppeur, vélo elliptique... pourra accueillir un grand nombre d'amateurs de sport. **Ce parc vert est destiné à la promenade, à la rencontre intergénérationnelle mais également à y développer l'activité culturelle (spectacles en plein air). Nous espérons pouvoir vous y accueillir pour la fin de l'été.**

## Rue du Général de Gaulle

Préalablement à l'engagement de la deuxième tranche de travaux de la rue du Général de Gaulle, la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE) doit procéder au remplacement d'une canalisation d'assainissement sur une longueur de 250 m. Cette intervention étant retardée à l'automne, la commune de Chantraine se doit de reporter la réfection de la chaussée et la reprise des bordures en 2023. C'est donc l'année prochaine que le nouveau tapis d'enrobé sera mis en œuvre, pour un coût de 108 898 € HT, subventionné à hauteur de 18 513 € HT par le Conseil Départemental des Vosges.



## Rue des Magiciens

Le 25 février 2022 Monsieur le Maire a invité tous les riverains de la rue des Magiciens à échanger sur les diverses problématiques rencontrées dans cette rue. Il a été constaté que : faute de place, les usagers se garent sur le trottoir le long de l'immeuble (maisons mitoyennes) de Vosgelis, empêchant les piétons d'y circuler, lesquels se sentent en insécurité lors de leurs cheminements ; cette rue, limitée à 30 km/h, est large, ce qui favorise semble-t-il les survitesses et de fait, les priorités à droite ne sont pas systématiquement respectées ; les automobilistes de la rue des Elfes, étant prioritaires sur ceux de la rue des Magiciens, s'engagent sans la prudence requise au droit d'un carrefour. Aussi, la Commune, forte de ce constat, en lien avec Vosgelis, étudie la création de stationnement supplémentaire, le nombre d'emplacements passerait de 11 à 26 et le trottoir reviendrait donc de droit aux piétons. La création de stationnement alterné sur la rue des Magiciens (qui serait réduite), reviendrait à créer des chicanes favorisant le ralentissement des véhicules. La commune examinera aussi l'intérêt de rendre prioritaire la rue des Magiciens en plaçant un stop sur la rue des Elfes, puis poursuivra ses échanges avec Vosgelis afin de finaliser les propositions examinées avec les riverains. Bien entendu, la commune s'adaptera au planning de Vosgelis si les aménagements sont définitivement retenus. Pour information, la commune engage une réflexion globale sur l'intérêt de mettre en place davantage de zones 30 sur ses voiries non structurantes.







# DU CÔTÉ DE LA VIE DE LA COMMUNE

## Sécuriser le déplacement des enfants entre les deux écoles



Suite à plusieurs rencontres avec des parents d'élèves, la commune étudie (dans la concertation) les dispositions à mettre en œuvre pour mieux **sécuriser les déplacements des enfants entre l'école maternelle et l'école élémentaire**, le long de la rue du Général de Gaulle. Les parents considèrent que la vitesse des automobilistes est trop élevée sur cette rue. Elle est source d'insécurité pour les enfants notamment lorsqu'ils doivent traverser, même sur les passages piétons, bien qu'accompagnés par un adulte.

Il est donc convenu que la commune proposera **des solutions d'aménagement** comme la mise en place d'équipement permettant de signaler la traverse d'une zone à proximité d'écoles. Il a été suggéré de poser en bordure de la rue du Général de Gaulle un totem « école », de baliser le cheminement des enfants en plaçant en bordure du trottoir des barrières, de mettre des figurines d'enfants au droit des passages piétons et de renforcer la signalisation verticale pour signaler la présence des écoles. Également, les parents souhaitent l'instauration d'une zone 30 Km/h entre les deux établissements et proposent d'en avertir les usagers en posant des bandes rugueuses et vibrantes en début et fin de la zone concernée.

Le Maire et l'adjoint aux travaux ont apprécié le dialogue constructif engagé avec les parents. C'est à l'occasion d'une prochaine rencontre que les dispositions définitives leur seront présentées.

## Désherbage / Propreté / Haies

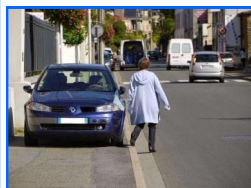
**La commune organise le désherbage des caniveaux.** Mais en complément de ces actions, celui des trottoirs incombe aux propriétaires, syndics gestionnaires de copropriétés, locataires, riverains de la voie publique, ainsi qu'aux occupants à titre commercial de l'espace public : étalages divers, terrasses, concessions de toute nature, chantiers... Ils sont tenus de désherber au pied des murs, au droit des façades et en limite de propriété, soit par arrachage, binage ou tout autre moyen à l'exclusion des produits phytopharmaceutiques. Cela limite ainsi la repousse dans le caniveau. En toutes saisons (chutes de feuilles, neige), en cas d'accident, la responsabilité du riverain peut être engagée.

Le personnel technique communal effectue, par ailleurs, une fois par semaine **une tournée** afin de ramasser canette, bouteille, carton, ... devant les conteneurs respectifs. Cela représente un coût pour la commune. Nous invitons les usagers à un peu plus de rigueur pour faciliter le bien vivre ensemble.

Enfin, concernant **la taille des haies en bordure du domaine privé/public**, une campagne d'information des riverains concernés est en cours. Un courrier sera déposé dans leur boîte aux lettres.



## Le stationnement



**Le stationnement sur trottoir, que dit le code de la route ?** Le trottoir étant affecté à la circulation des piétons, tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement sur un trottoir est en infraction. Le manquement à cette règle de sécurité est puni d'une contravention de 2<sup>e</sup> Classe. Il existe une exception à cette règle : le Code Général des Collectivités Territoriales prodigue au maire l'autorité d'accorder le stationnement sur trottoir sur des emplacements matérialisés à cet effet. Nous vous invitons donc à faire preuve de civisme notamment à l'égard des piétons et des Personnes à Mobilité Réduite.

## Le Conseil Municipal des Jeunes



Le dimanche 6 mars, le conseil des jeunes a proposé un **après-midi récréatif sous le signe de carnaval**. Princesses, super-héros et autres clowns ont défilé dans les rues de Chantaine en musique. Au retour, dans cette belle ambiance, beignets à la main, les enfants ont profité d'un spectacle de magie, les yeux émerveillés. Pour clôturer cette belle journée le Bonhomme carnaval, Monsieur Ômicron, est parti en fumée pour laisser place à la douceur du printemps.



## Rentrée scolaire : point sur les mesures



**POUR QUI ?** Les enfants nés en 2019 qui entrent en Petite Section à l'Ecole Maternelle ; les enfants qui entrent en Cours Préparatoire (CP) à l'Ecole Élémentaire ; les enfants changeant d'école (sont concernés tous les élèves d'Ecole Maternelle ou Élémentaire devant être scolarisés à Chantaine suite à un changement de domicile des parents sur Chantaine, ou un souhait de vouloir être à nouveau scolarisés sur Chantaine). A noter : il n'y aura pas de scolarisation de « Tout-Petits » (enfants nés en 2020).

**LE SAVIEZ-VOUS ?** La loi impose qu'un enfant soit scolarisé en septembre dans l'année de ses 3 ans, à moins qu'il ne bénéficie d'une instruction à la maison. L'inscription d'un élève déjà scolarisé dans une autre ville ne peut se faire qu'à l'appui d'un certificat de radiation de l'école précédente.

**LES DÉMARCHES D'INSCRIPTION :** aucune inscription ne pourra être prise en compte si le dossier n'est pas retourné complet, par courrier, au plus tard le 31 mai 2022, à une école ou à la mairie, à l'une de ces trois adresses : 1) Mairie de Chantaine, Impasse Payonne, 03/29/69/19/19, contact@mairie-chantaine.fr ; 2) Ecole Maternelle Julia Colin (Mme GIRARDIN), 3 rue Julia Colin, 03/29/35/05/62, maternellecolin@gmail.com ; 3) Ecole Élémentaire Robert Desnos (Mme ROY), 43 rue Jules Ferry, 03/29/35/03/95, ce.0881479@ac-nancy-metz.fr.

**DÉROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE.** La demande des parents est à transmettre au maire de la commune de résidence qui ensuite adressera au maire de la commune d'accueil son avis. Une dérogation de secteur peut être accordée après accueil de tous les élèves du secteur, sous réserve de places disponibles et de l'engagement de la commune de résidence à prendre en charge les frais de scolarisation. Il n'y a pas lieu d'établir une demande de dérogation de secteur en cas de déménagement lorsque l'établissement demandé est celui du nouveau domicile.



## Le SICOVAD



**Que faire avec les cendres de bois ?** Avec le froid, vous avez mis en route votre cheminée ou votre poêle à bois. Vous vous retrouvez donc avec quelques seaux de cendres et vous ne savez pas trop quoi en faire.

**La pelouse apprécie le centre de bois** qui est très riche en sels minéraux car elle contient des nutriments importants tels que le calcium, le potassium, le silice, le magnésium et le phosphore. La dose indiquée est d'environ 2 poignées par m<sup>2</sup>, cela favorise l'activité des microorganismes et des lombrics, ce qui améliore l'infiltration de l'eau et limite ainsi la mousse.

**La cendre est un puissant dégraissant.** Dans vos récipients, mettez un petit volume d'eau puis ajoutez-y une poignée de cendres de bois. Lorsque cela forme une mixture grise, frottez puis rincez. Votre vaisselle sera propre.

**Pour des vitres impeccables,** mettez des gants pour ne pas abîmer vos mains et prenez quelques feuilles de papier journal (ou un chiffon). Humidifier légèrement le journal et trempez les feuilles dans de la cendre froide. Grâce à son pouvoir dégraissant, elle ôte toutes les traces peu esthétiques, sans effort... et sans odeur !

Si vous ne souhaitez pas réutiliser les cendres de bois, il faudra les jeter dans un sac bien fermé. Mais avant de vous en débarrasser, assurez-vous qu'elles soient froides et bien éteintes (attendre minimum 48h), autrement de la fumée pourrait apparaître dans votre poubelle ou dans le camion au moment de la collecte et provoquer des dégâts considérables.

**Le numéro vert 0800 109 701** (appel gratuit). **Les réseaux sociaux** Facebook, Twitter et Instagram pour suivre au plus près l'actualité et les événements. Il est également possible de télécharger l'application du SICOVAD.

## Vie associative

### Association Chantraine en fête

**Une nouvelle association est née le 29 mars 2022 dans notre commune : Chantraine en fête.**

En effet, depuis très longtemps, Jean-Pascal Valdenaire, adjoint à la vie associative et à l'animation de la commune, fédérait une équipe de bénévoles. Aussi, lors de la dernière commission, la création d'une association s'est imposée. **Jean-Claude Girardin en a pris la présidence.** Une vingtaine de personnes est déjà membre. **Chantrinois, Chantrinoise,** vous avez du temps, vous avez envie de faire partie de l'animation de la commune, alors **n'hésitez pas à venir nous rejoindre.** Contact : chantraineenfete@gmail.com



### Association Avenir



**Une nouvelle association sur Chantraine vous accueille : Avenir !** Elle se propose d'organiser des débats sur tous les sujets politiques du moment et devenir un club de réflexion propre à influencer les décisions à venir. La prochaine réunion aura lieu en mai à la salle Grandemange. Contact: jchapon88@gmail.com

En février, lors d'une réunion de la commission Développement Durable de la Communauté d'Agglomération d'Épinal (CAE), le docteur André KRIER, pédiatre à Épinal, a exposé le problème des perturbateurs endocriniens. Ce sont des substances chimiques qui modifient le fonctionnement de l'organisme, en particulier la production des hormones ; on les trouve dans les matières plastiques et dans tous les produits de synthèse que nous utilisons dans la vie courante : phtalates, bisphénol A, parabènes, perfluorés, triclosan, PCB et autres dioxines, ... De leur fait, dans les dernières décennies, nous avons vu une augmentation de la fréquence des cancers du sein, la survenue de maladies des dents chez les enfants et surtout une division par deux de la spermatogenèse d'où une hausse du nombre de couples infertiles. Quoi faire ? Déjà nous pouvons mettre un bémol sur l'usage des produits cosmétiques ; éviter absolument le contact des aliments chauds, notamment des corps gras, avec le plastique, par exemple lors du passage au micro-ondes ; surveiller tout particulièrement les femmes enceintes. Chacun d'entre nous mange l'équivalent d'une carte bancaire par semaine, soit 5 grammes de plastique sous forme de microparticules. D'une façon plus générale, un peu de recul par rapport au monde artificiel que nous avons nous-mêmes créé ne paraît pas superflu ; n'oublions pas que nous pouvons agir de manière individuelle et efficace.

### Parenthese Studio

Pour sa première année de lancement, **l'association de danse à identité urbaine, Parenthese,** a eu le plaisir de convier **Ralph Beaubrun** le samedi 26 mars 2022 à la Maison Grandemange. Artiste, chorégraphe, chanteur et danseur professionnel, il a dispensé un workshop dont l'objectif était de permettre aux passionnés de danse de venir s'amuser en musique tout en découvrant un style de danse dynamique et solaire. Contact : contact@parenthese.studio, Instagram / Facebook / Tiktok



## Vie sociale

### Mission locale

**Pour les jeunes qui souhaitent une chance d'insertion,** il existe un relais : la mission locale. Elle est destinée à tous les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, avec une obligation de formation pour les 16/18 ans. Outre un accompagnement à la carte, une écoute, elle propose de se former, de connaître ses talents, d'affirmer ses attentes, de trouver sa voie. Par ailleurs, elle assure un parcours vers l'autonomie visant à être mobile, se loger, s'investir... Contact : 5 chemin de la Belle au Bois Dormant, 88000 ÉPINAL - 03.29.82.23.05 - Facebook ou Instagram.



### Permanence Sociale



Mme **Brigitte GILLE**, Adjointe, reçoit le mercredi matin et sur rendez-vous en mairie. Mme **Fanny CLAUDEL**, assistante sociale, assure une permanence le 3<sup>ème</sup> mardi du mois à Chantraine. Elle se tient également à disposition à la MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale), 31 rue des Acacias à Golbey. **Tél : 03.29.29.27.30.**

### R.A.M.

Madame **Stéphanie GIANNINI**, animatrice du Relais Assistantes Maternelles Épinal Ouest et Sud, se déplace à la demande des parents et des assistantes maternelles. Renseignements : crèche « Premiers Pas », 27 rue Eugène Lutherer, 88190 Golbey, ramsecteurouest@aggllo-epinal.fr, **tél : 06.46.81.27.19.**

